



L'ÉGALITÉ DES SEXES ET LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA FEMME AU CANADA

En 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (CRESFC) a étudié les mesures qui pourraient être prises pour s'assurer que les femmes ont des chances égales à celles des hommes dans tous les aspects de la société canadienne. Ce plan d'action gouvernemental – et le militantisme des femmes – a constitué le premier coup d'éclat de la deuxième vague du féminisme canadien et un moment décisif dans l'histoire du Canada. L'année 2020 marque le cinquantième anniversaire de la CRESFC. Il est maintenant opportun et nécessaire de renouveler l'engagement du Canada envers les droits des femmes pour les années à venir.

Qu'est-ce qui a été fait?

La CRESFC :

- **Visait à permettre aux femmes de réaliser leur plein potentiel** grâce aux droits de la personne énoncés dans le cadre des Nations Unies et en vertu des engagements pris par le Canada en matière de droits dans plusieurs accords internationaux.
- **A recueilli des données sur les conditions de vie des femmes**, y compris les facteurs qui augmentaient leurs risques de pauvreté et d'insécurité.
- **A sensibilisé la population à ces enjeux au moyen de nouveaux canaux de communication** (tribunes radio, brochures dans les bibliothèques et les supermarchés, audiences publiques télévisées, groupes de discussion informels et ateliers).
- **A créé un cadre général pour réaliser l'égalité des sexes**
- **A donné plus d'ampleur aux voix des femmes**, tant à titre individuel que comme membres d'organisations, d'associations professionnelles et de syndicats.
- **A rédigé 167 recommandations**, en précisant des façons d'en réaliser certaines.
- **A œuvré avec un budget restreint et un échéancier trop bref, d'où les limites de ses recherches sur nombre de problèmes affectant la qualité de vie des femmes**, notamment l'accès à la régulation des naissances, la citoyenneté, la situation économique, l'éducation, la vie familiale, l'immigration, la loi, la pauvreté, la participation sociale, la fiscalité et le travail. (Les comptes rendus de discrimination, de harcèlement et de violence ont été mis de côté en tant que «récits personnels» extérieurs au mandat des Commissaires.)

Pourquoi la condition des femmes, leur égalité et la justice entre les sexes sont-elles importantes?

Bien que la plupart des recommandations de la CRESFC aient été réalisées en totalité ou en partie et que les conditions de vie de certaines femmes se soient améliorées depuis cinquante ans, des inégalités persistent. Entre autres problèmes, on n'a pas suffisamment pris en compte les perspectives et

occasions offertes aux femmes des Premières nations, Métisses et Inuites. Les femmes en général restent sous-représentées dans les sphères politiques, dans les conseils d'administration d'organismes publics et d'entreprises, dans certains secteurs d'emploi – notamment les arts et la culture, l'innovation, la



Politiques pour les femmes

Espace public, engagement public

science et la technologie, et dans les universités et l'attribution de distinctions nationales. La promotion de la parité entre les sexes (des nombres égaux de femmes et d'hommes) parmi les candidats et les élus politiques est un progrès vers l'égalité. Cependant, il reste beaucoup à faire pour inclure des membres des minorités visibles et des femmes autochtones dans le secteur public et dans les organismes subventionnés par des fonds publics.

Certaines recommandations clés de la CRESFC n'ont jamais été mises en œuvre, y compris sa Recommandation 137 relative à un programme national de garderies. L'absence d'un programme pancanadien de soins – qui inclurait aujourd'hui les soins rémunérés

et non rémunérés, les soins aux adultes et aux personnes âgées, les soins de répit, des services aux horaires souples et les soins aux enfants – entrave l'accès des femmes à l'éducation et au travail, ainsi qu'aux avantages qui en résultent comme leur sécurité économique et une meilleure santé. Le travail

de soins tant rémunéré (souvent effectué par des femmes racisées) que non rémunéré bénéficierait de politiques enrichies à la lumière des analyses féministes approfondies réalisées depuis les années 1970.

Le Canada a endossé des droits qui permettent l'égalité des femmes et la justice entre les sexes, mais il n'a pas suffisamment étayé ces droits au moyen de politiques et de programmes.

Un programme de logement abordable et des politiques d'égalité salariale seraient des facteurs

de sécurité économique générale, mais ils n'ont pas été réalisés. Des campagnes comme #IBelieveYou, #MeToo, #MoiAussi et le Comité des 12 jours d'action sensibilisent la population à la nécessité de mettre fin au harcèlement sexuel et à la violence faite aux femmes, puisque la sécurité des personnes est indispensable dans une société réellement libre et démocratique. Cependant, les institutions publiques ont encore beaucoup à faire en termes de changement culturel, d'application de la loi et de soutien aux survivantes de cette violence. Des enjeux comme le statut de citoyenneté, l'accès aux programmes sociaux, le revenu annuel garanti et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies

sur les droits des peuples autochtones nous invitent également à discuter de droits nouveaux ou sous-développés en matière d'égalité des sexes.

Le besoin d'une nouvelle démarche d'enquêtes et de changements législatifs est devenu crucial. Pour comprendre les causes profondes de l'injustice, il

faudra mettre en œuvre une analyse comparative entre les sexes qui soit intersectionnelle, en considérant les façons dont des facteurs sociaux tels la capacité, l'âge, le sexe, l'expression de genre, la race et l'orientation sexuelle influencent l'accès aux droits et aux occasions de les exercer. Par exemple, on sait d'expérience que lorsque des femmes qui commettent des crimes en raison de la pauvreté (et en particulier les femmes racisées) ont accès à des programmes sociaux, elles conservent plus facilement leur dignité, tout en évitant la prison.



La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme (Dominion Wide Photographs Limited, Bibliothèque et Archives Canada, 1971-191 NPC)



Politiques pour les femmes

Espace public, engagement public

Les débats sur la politique de justice entre les sexes DOIVENT prendre en ligne de compte :

- L'égalité des sexes dans tous les domaines.
- Déterminer à qui s'adresse d'abord la politique (toutes les femmes ou des populations spécifiques)
- Décider des facteurs sociaux les plus pertinents
- Énoncer des principes sur la justice entre les sexes, les raisons de son importance et comment elle contribue à un avenir viable.

Que peuvent faire les gouvernements?

Qui sont les responsables?

Ce sont les gouvernements municipaux, provinciaux/territoriaux et fédéral qui sont responsables du dossier de l'égalité des sexes dans toutes les activités gouvernementales, notamment en veillant à un accès généralisé aux programmes de santé et de soins, à la sécurité économique, à l'emploi, à l'équité salariale et à la sécurité.

Le gouvernement fédéral est également responsable des lois et des programmes conçus en fonction d'une justice entre les sexes pour les Premières nations, les familles de militaires et les personnes immigrantes et réfugiées. Il finance des services publics, affiche des modèles de comportement (comme dans ses négociations avec son personnel), adopte des lois et des règlements et coordonne les initiatives de justice entre les sexes avec d'autres paliers de gouvernement.

Que peut-on faire?

Le gouvernement fédéral devrait produire un Plan d'égalité entre les sexes d'ici 2020, comme l'ont réclamé l'Alliance canadienne féministe pour

l'action internationale et le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Adopter une approche intentionnellement féministe de mesures à prendre dans des domaines comme les changements climatiques, les processus électoraux, la politique étrangère et le libre-échange permettrait au Canada de respecter ses engagements en matière d'analyse comparative entre les sexes, conformément à nos engagements internationaux.

Les mesures d'égalité des sexes créeront des règles du jeu plus équitables et contribueront à favoriser de bonnes relations entre toutes les personnes vivant au Canada. Cette approche ferait également progresser un principe fondamental dans les traités du Canada avec les Premières nations, à savoir que de bonnes relations entre les personnes Autochtones ou non, les gouvernements canadiens et notre environnement sont nécessaires pour se doter d'une vie meilleure pour nous-mêmes, nos familles et les générations à venir.

Un programme canadien de justice entre les sexes:

- contribuerait à la création d'un Plan d'égalité des sexes d'ici 2020
- renforcerait notre capacité de se doter d'une société libre et démocratique caractérisée par l'inclusion, la justice et l'équité dans toutes nos interactions
- établirait une réelle justice entre les sexes d'ici 2070.

Bird, Florence. (1974). *Anne Francis: An Autobiography*. Toronto: Clarke, Irwin & Co.
 Black, Naomi. (1993). The Canadian Women's Movement: The Second Wave. In *Changing Patterns: Women in Canada*, (2nd ed). Eds. Lorraine Code, Sandra Burt & Lindsay Dorney. 155-177. Toronto: McClelland and Stewart.
 Elliot, Trisha. (2017). Interview with Kim Pate. In *The United Church Observer*, Sep 2017.
 Disponible au www.ucobserver.org/interviews/2017/09/interview_kim_pate/

Commission Royale d'Enquête sur la Situation de la Femme. (1970). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*. Ottawa: Queen's Printer.
 Timpson, Annis May. (2001). *Driven Apart: Women's Employment Equality and Child Care in Canadian Public Policy*. Vancouver: UBC Press.
 Vickers, J., Rankin, P. & Appelle, C. (1995). *Politics As If Women Mattered: A Political Analysis of the National Action Committee on the Status of Women*. Toronto: University of Toronto Press.